



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 17 JUIN 2022
à : 09H00

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, BROCHARD Philippe, GILLET Gérard, VERIN Pierre

Excusé : Mrs. BESNIER Gaëtan

Assiste : M. SEIGNEURET Vincent

FORFAITS

DU 12 JUIN 2022
COUPE D'EURE-ET-LOIR VETERANS – QUART DE FINALE
LUISANT (1) / DREUX A. PORT (1)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match

Considérant le mail de DREUX A PORT du samedi 11 Juin à 16h59, informant déclarer forfait pour ce match,

Enregistre le forfait de DREUX A PORT

Donne match perdu par forfait à DREUX A PORT (3/0 et Éliminé) pour en reporter le bénéfice à LUISANT (3/0 et Qualifié)

Considérant la grille des tarifs de la saison 2021/2022,

Inflige une amende de 220€ à DREUX A PORT

TIRAGE AU SORT COUPE D'EURE-ET-LOIR VÉTÉRANS

Demi-finales : Week-end du 18 et 19 Juin

Luisant (1) / Mainvilliers (1)

Epernon (1) / Aunay sous Auneau (1)

Finale : Week-end du 25 et 26 Juin

Vainqueur d'Epernon contre Aunay sous Auneau / Vainqueur de Luisant contre Mainvilliers

COURRIER

- Mail de l'AM. EPERNON, relatif aux demi-finales de la Coupe d'Eure-et-Loir Vétérans. Demande, si son équipe est tirée au sort pour recevoir, à jouer son match le Samedi 18 Juin à 20h00 en raison de leur tournoi organisé sur leurs installations le week-end du 18 et 19 Juin. La commission valide cette proposition et a communiqué l'information par mail à son adversaire.

AUTORISATIONS DE TOURNOIS

- **Mail d'YMONVILLE du 9 Juin** demandant l'autorisation d'organiser un tournoi Senior le Dimanche 19 Juin
La commission, vu le règlement joint à cette demande, donne son accord pour l'organisation de cette manifestation.

- **Mail de GALLARDON** demandant l'autorisation d'organiser un tournoi Senior le Dimanche 26 Juin
La commission, vu le règlement joint à cette demande, donne son accord pour l'organisation de cette manifestation.

FINALES COUPE D'EURE-ET-LOIR

Du 12 Juin 2022

**Coupe d'Eure-et-Loir Seniors :
Mainvilliers (1) / St-Georges (1)**

La Commission,

Considérant que l'équipe de Mainvilliers avait été informé par mail du 8 Juin qu'il avait été tiré au sort comme étant l'équipe recevante de cette finale,

Considérant par conséquent qu'elle devait venir le jour de la finale avec une tablette, afin de réaliser la Feuille de Match Informatisée,

Considérant que le club n'a pas fourni de tablette,

La Commission décide d'infliger une amende de 20€ pour non-présentation de tablette le jour de la finale

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.
--

Philippe BROCHARD
Le Président de séance

Gérard GILLET
Le secrétaire de séance